



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE
SUR LES RISQUES MAJEURS

Edition 2017 à conserver



Ville de La Mulatière

La ville au confluent du
Rhône et de la Saône



Sommaire

Edito du maire.....	1
 Inondation.....	2
 Rupture de barrage.....	3
 Mouvement de terrain.....	4
 Carte inondation et mouvement de terrain.....	5
 Transport de matières dangereuses.....	6
 Risque industriel.....	7
 Explosion-incendie domestique.....	8
 Risque terroriste.....	9
 Alertes.....	10
 Les bons réflexes.....	11
 Numéros et sites utiles.....	12



|| Un Mulatin averti en vaut deux...

Chers Mulatins, Mulatines,

Ce DICRIM (Document d'Information sur les Risques Majeurs) vous informe sur les risques auxquels la population de La Mulatière est exposée. Il est à conserver et à lire attentivement.

Inondation, explosion, risque industriel, transports de matières dangereuses, rupture de barrage, terrorisme, leurs effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants.

Il décrit les mesures de prévention prévues par la mairie et les autorités en charge de la sécurité et de la protection civile. Il vous informe sur les consignes de sécurité à respecter pour se protéger. Ceci afin de minimiser l'impact d'une catastrophe sur les personnes, les biens et l'environnement, grâce à des gestes et des actions simples à mettre en œuvre mais essentielles pour assurer votre sauvegarde.

Chaque habitant doit en être conscient et prêt à réagir.

||

Le maire,
Guy Barret



Inondations

Définition

L'inondation est une submersion, rapide ou lente d'une zone pouvant être habitée. La crue est caractérisée par l'augmentation de la hauteur et de la vitesse d'un cours d'eau.

Quels sont les risques à La Mulatière ?

Lors de crues :

- Débordement du Rhône pouvant engendrer des inondations de plaine. Risque maîtrisé car les crues sont lentes.
- Débordement de la Saône au niveau du quai JJ Rousseau. La régulation par les barrages a limité les risques.
- L'Yzeron qui a connu à plusieurs reprises des crues torrentielles, a fait l'objet d'un plan de prévention des risques.



Inondations à la Saulaie en 1956

Les actions préventives :

Les zones inondables figurent dans le Plan Local d'Urbanisme, une cartographie définit les niveaux de risque. **Voir la cartographie des zones exposées, page 5.**

Les constructions et autres usages (remblais, déblais...) sont soumis à prescription et peuvent être interdits si besoin.

L'Yzeron est aménagé par le SAGYRC (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières)

En cas de seuil critique, le service d'annonce des crues alerte la Préfecture, les dispositions sont prises en fonction de la montée des eaux.



bons réflexes

AVANT

S'équiper de protections pour les entrées

Mettre hors d'eau meubles et objets précieux

Identifier le disjoncteur électrique et

le robinet de gaz

Prévoir radio, eau, papiers personnels

PENDANT

Couper gaz et électricité

Se réfugier sur un point haut

Ne pas s'engager sur route inondée

APRÈS

Aérer et désinfecter, chauffer dès que possible

Rétablissement l'électricité si l'installation est sèche





la rupture de barrage

Définition

Un barrage est un ouvrage établi en travers du lit d'un cours d'eau retenant ou pouvant retenir l'eau. Le risque majeur est la rupture brutale et imprévue de l'ouvrage.

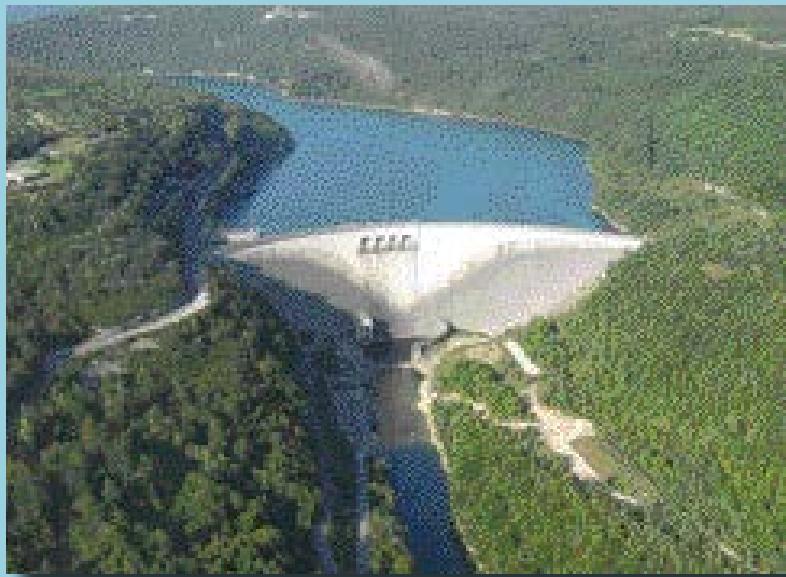
Quels sont les risques à La Mulatière ?

Le barrage de Vouglans (à 135 km), présente un risque : sa rupture provoquerait une onde de submersion de 12 mètres environ. L'apparition du phénomène se produirait environ 9h après la rupture, laissant le temps de prendre les mesures d'urgence vis-à-vis des populations concernées.

Les actions préventives :

La zone à risques est déterminée. Voir la cartographie des zones exposées, page 5.

Le barrage est surveillé régulièrement et fait l'objet de diagnostics poussés. En cas de rupture, le Préfet active le plan ORSEC qui définit comment gérer les flux de population lors de l'évacuation des zones immersées.



Barrage de Vouglans (Ain)



bons réflexes

AVANT

S'équiper de protections pour les entrées
Mettre hors d'eau meubles et objets précieux
Identifier le disjoncteur électrique et

le robinet de gaz

Prévoir radio, eau, papiers personnels

PENDANT

Couper gaz et électricité
Se réfugier sur un point haut
Ne pas s'engager sur route inondée

APRES

Aérer et désinfecter, chauffer dès que possible
Rétablissement l'électricité si l'installation est sèche





Mouvement de terrain et balmes

Définition

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, qu'il soit d'origine naturelle ou occasionné par l'homme.

Quels sont les risques à La Mulatière ?

Notre commune est touchée de façon importante par l'instabilité des sols; 33 % de son territoire est classé en zone à risques.

Cette zone est située principalement le long des balmes, en bordure de Saône.

Le risque peut se manifester sous la forme de tassements, d'effondrements, de coulées, de chutes de blocs ou d'écroulements.

Les actions préventives :

Voir la cartographie des zones exposées, page 5.

Des études géotechniques sont nécessaires pour l'obtention des permis de construire dans ces zones.

En cas de glissement de terrain, des arrêtés de péril peuvent être pris par le maire.

Il appartient aux propriétaires d'entretenir leur terrain et les ouvrages d'art permettant le captage des eaux.



Eboulement du mur d'une copropriété et d'une partie de la Balme provoqué par de fortes pluies - février 2009



bons réflexes

- En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuer le bâtiment
- Signaler à la mairie :
 - apparition de fissures dans le sol
 - modifications sur constructions (murs de soutènement présentant un ventre), écoulement anormal d'eau, fissures importantes sur façade,
 - apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement)
 - apparitions de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi

Carte des risques naturels : inondation et mouvement de terrain



Zones inondables réglementées

Zone à risques de mouvements de terrain

Elaborée à partir d'une cartographie de 1998 en fonction des connaissances scientifiques et des documents juridiques de référence



Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Définition

Le risque de TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Cela concerne les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants, mais aussi des produits courants tels que les carburants, le gaz, les engrains.

Un accident de TDM peut avoir comme conséquences : une explosion, un incendie, un nuage毒ique.

Quels risques à La Mulatière ?

Les TMD alimentent les zones industrielles ou transitent sur la commune par des axes privilégiés ;

- Transports routiers : A7, RD15

- Transports ferroviaires : rive droite du Rhône

- Transports fluviaux : le Rhône, la Saône

Certains points sensibles (cours d'eau, école...) se situent à proximité des axes utilisés par les TMD.

Les actions préventives :

Le TMD est soumis à une procédure d'identification par des plaques orange, indiquant la nature du risque et la matière transportée.

En cas d'accident, la Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC) des sapeurs pompiers du Service Départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) met en place des périmètres de sécurité pour protéger la population.



De nombreux véhicules transportant des matières dangereuses traversent la commune notamment par l'autoroute



bons réflexes

Si vous êtes témoin d'un accident

- relever le code danger et matière
- s'éloigner de l'accident perpendiculairement au sens du vent

- prévenir les secours 18 ou 112 et leur donner les numéros relevés
- se confiner dans un bâtiment et boucher les arrivées d'air



Risque industriel

Définition

C'est un événement accidentel se produisant sur un site industriel (produits ou procédés dangereux), entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Quel risque à La Mulatière ?

La ville se trouve à proximité de sites classés SEVESO (sites industriels identifiés présentant des risques d'accidents majeurs)

- ARKEMA à Pierre Bénite : industrie chimique
- SOLVAY, KEM ONE, BLUESTAR à Saint Fons : industrie chimique
- le port Edouard Herriot à Lyon Gerland

Les actions préventives :

Le rôle de la ville est de veiller à la maîtrise de l'urbanisme, des usages et des constructions par application du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) définit l'organisation de crise des services municipaux et l'assistance aux habitants sinistrés (ravitaillement, lieux d'hébergement temporaire...)

En cas de crise importante, ce sont les services préfectoraux qui appliquent un Plan Particulier d'Intervention PPI et prennent en charge l'organisation des secours.



ARKEMA Pierre-Bénite



bons réflexes

En cas d'accident industriel majeur, une sirène d'alerte est déclenchée, (un test est effectué tous les premiers mercredis de chaque mois)

- rentrer dans le bâtiment le plus proche, ne pas rester dans son véhicule
- se confiner en fermant toutes les ouvertures, s'éloigner des fenêtres



- ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- écouter la radio ; France Inter 98.8 ; 101.1 France Info 103.4 ; 105.4

La fin de l'alerte est annoncée par les sirènes, son continu de 30 secondes





Explosion - incendie domestique

La présence de gaz et de matériaux combustibles dans les logements présente un risque non négligeable.

Les actions préventives :

Faire vérifier régulièrement les installations de chauffage, de cuisson et électroniques. Eviter l'accumulation de matières combustibles.



photo:PKoelbaya

Explosion suite à une fuite de gaz
quai Pierre Sémard - octobre 2016



bons réflexes

Alerter les pompiers 18, 112

- couper gaz et électricité
- fermer portes et fenêtres
- évacuer par les escaliers si possible,

- s'ils sont en feux ;
- rester à l'intérieur en attendant les secours,
- calfeutrer la porte et l'arroser



la menace terroriste

Pour répondre à la menace, le gouvernement a mis en place le plan Vigipirate www.risques.gouv.fr. Vous pouvez agir contre la radicalisation violente et l'enrôlement djihadiste : tout savoir sur le site internet www.stop-djihadisme.gouv.fr et au **0.800.005.696**.

La vigilance concerne tout le monde. Chaque citoyen favorise l'efficacité des mesures de vigilance et de lutte contre la menace terroriste. Dans les lieux publics :

- ne pas laisser de bagages sans surveillance
- ne pas se garer dans les endroits qui font l'objet d'une interdiction au titre de Vigipirate
- se soumettre aux contrôles d'agents de surveillance
- rendre compte aux agents de surveillance ou force de l'ordre de tout objet ou comportement anormal.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER ➤ si c'est impossible **2/ SE CACHER**

The infographic is divided into three main sections:

- 1/ S'ÉCHAPPER ➤ si c'est impossible**:
 - Top panel: A building with a red exclamation mark and a red arrow pointing away from it. Text: "L'assassinat de l'assassin peut vous empêcher de fuir".
 - Middle panels:
 - Left: A person climbing over a wall with the text "Si possible, passez les barrières et les obstacles".
 - Right: A person jumping over water with the text "Ne vous arrêtez pas".
 - Bottom: Two people running away from a person who is chasing them. A speech bubble says: "Allez vers les premières sorties de secours et évitez les gens qui pourraient être dans le train de danger".
- 2/ SE CACHER**:
 - Top panel: A person hiding behind a sofa with the text "Échappez-vous et barricadez-vous".
 - Middle panels:
 - Left: A person closing a door with the text "Bouchez la porte et barricadez-la avec des meubles".
 - Right: A person lying down with the text "Gardez-vous des ouvertures, allongez-vous du côté".
 - Bottom: A person hiding behind a pillar with the text "SIMON, abîmez-nous... et dormez avec un obstracle solide (tapis, polier...)".
 - Bottom panel: A smartphone with a red X over it and the text "Dans tous les cas, conservez la sécurité et la batterie de votre téléphone".
- 3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE**:
 - Top panel: A person calling 17 or 112 with the text "Dès que vous êtes en sécurité, appellez le 17 ou le 112".
 - Middle panels:
 - Left: A police van with the text "Ne courrez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque".
 - Right: A person raising their hands with the text "Gardez les mains levées et ouvertes".

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112).
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours.
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux.
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beaureau et @gouvernementfr

Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr



les moyens d'alerte

Un dispositif de veille 24h/24, 7jours/7 permet d'intervenir sur tous les événements qui ont des conséquences sur les biens et les personnes.

En cas de crise majeure, le maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan réalisé par la ville a pour finalité la protection de la population, de l'environnement et des biens. Il prévoit les moyens d'action, l'organisation et l'activation de cellules de crise et la coordination avec les services de secours. La population sera alertée dans tous les cas.

Comment est-on alerté en cas d'accident ?

Par un signal sonore (sirène)

Au début : la sirène sonne par intermittence d'une minute.

A la fin : la sirène sonne 30 secondes.

Pour reconnaître ce signal, vous pouvez l'écouter en appelant à ce numéro vert :

NEVERT 0800 50 73 05

APPEL GRATUIT

L'alerte

Sirène d'alerte

En cas d'accident majeur, la sirène retentit durant 3 fois 1 minute entrecoupée par des espaces de 5 secondes. La sirène est testée chaque premier mercredi du mois. Elle est écoutable par téléphone au 0800.50.73.05. En fin d'alerte, la sirène émet un son continu de 30 secondes.

L'alerte est également diffusée par les médias (radio, TV).

Engin mobile d'alerte

L'alerte peut être relayée par un véhicule muni d'un haut-parleur diffusant un message dans les quartiers de la commune.

Alerte individuelle

Dans certains cas, pour s'assurer que l'alerte est reçue par tous, elle sera effectuée en porte à porte par des personnes mandatées par la mairie.



Bons réflexes

Notre commune est concernée par les risques industriels majeurs... Que faire en cas d'accident ?

Début de l'alerte

Sirène à son modulé composée de trois cycles d'1 minute et 41 secondes séparés par un intervalle de 5 secondes



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche

- ▶ Fermez les portes, les volets et les fenêtres.
- ▶ Si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation, installez-vous de préférence dans une pièce sans fenêtre.
- ▶ Si vous êtes dans un logement équipé d'une pièce "confinable", utilisez-la.



Tenez-vous informé et respectez les consignes des autorités

- ▶ Celles-ci peuvent être diffusées par téléphone, par des véhicules d'alerte, par la radio (France Inter, France Bleu, France Info) ou la télévision (France 3).
- ▶ Vous pouvez aussi consulter les sites internet adéquats (mairie, préfecture...).
- ▶ Si l'évolution de la situation le nécessite, le préfet peut être amené à ordonner une évacuation des populations.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école Restez à l'abri

- ▶ Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.
- ▶ En vous déplaçant, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



Évitez de passer des appels téléphoniques

- ▶ Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours.
- ▶ Écoutez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.

Consignes complémentaires

- ▶ Évitez toute flamme ou étincelle.
- ▶ Évitez de fumer.
- ▶ Restez patient, occupez les enfants par des jeux calmes.
- ▶ Si vous sentez une gêne, placez un linge humide contre le visage et respirez à travers.

Fin de l'alerte

Sirène à son continu d'une durée de 30 secondes



lesbonsreflexes.com



numéros et site utiles

Consignes de sécurité en ligne	0800.50.73.05
Hôtel de ville 1, place Jean Moulin	04.78.86.62.00
Numéro d'astreinte mairie de La Mulatière soirs et week-end	06.08.58.72.70
Pompiers	18
Police	17
Samu	15
Secours UE	112
Météo France	www.meteofrance.com
Vigicrues	www.vigicrues.gouv.fr
Radio : France Info	103.4 et 105.4FM
Radio : France Inter	99.8FM

Publication officielle de la ville de La Mulatière: 1, Place Jean Moulin - Tél: 04 78 86 62 00
Directeur de la publication : Le maire, Guy Barret - Conseillère chargée du projet: Anne-Laure Passerat

Réalisation et photos sauf mention: Béatrice Lancien - Camille Aoustet

Photos: barrage Vouglans p.kaiser@free.fr - ortophotographie de La Mulatière: prise de vue mai 2015 par la Métropole de Lyon
Service géomatique & données Métropolitaines

Impression : Daniel Faurite, 01 700 Les Echets. Imprimé sur papier couché moderne brillant certifié PEFC - Tirage: 4 500 exemplaires
Dépôt légal 3ème trimestre 2017



lamulatiere.fr

